



## Communiqué

Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT Métallurgie

### *Minima ingénieurs et cadres 2011* **L'UIMM maintient le statu quo de plusieurs décennies de tassement des minima par rapport au plafond de la sécurité sociale**

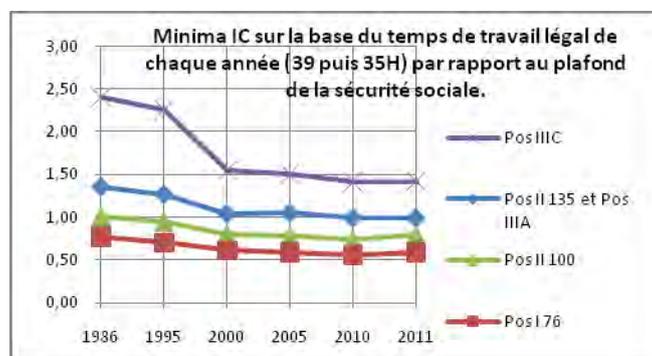
La CGT des ingénieurs, cadres et techniciens de la métallurgie prend acte de l'accord proposé par l'UIMM d'une revalorisation de 2,3% des minima Ingénieurs et Cadres (IC) pour 2011.

Les 4 autres organisations syndicales ont signé cet accord en séance, le 22 décembre.

➤ **La CGT consulte ses instances.**

Elle tient à souligner néanmoins dès à présent combien cet accord est en dessous des besoins.

- D'une part, ces 2,3% valent pour 2010 et 2011. 2,3%, c'est donc d'abord 1,15% seulement en moyenne sur 2 ans.
- D'autre part, les minima IC ainsi revalorisés sont à comparer avec l'évolution du plafond de la sécurité sociale sur 2010/2011 et sur plusieurs années.



*Le constat est accablant ! Par cet accord, l'UIMM parvient à maintenir la dégradation des minima IC par rapport au plafond de la sécurité sociale.*

**Du point de vue de la CGT, le plafond de la sécurité sociale est le minima social de référence pour évaluer les minima IC.**

➤ **Le plafond comme enjeu pour nos retraites du régime général.**

Nous ne cotisons pas au régime général que sur la part de notre salaire inférieure à ce plafond. *Remarque : Plus le plafond est bas, moins la sécurité sociale reçoit de cotisations. ; moins nous accumulons de droits pour notre retraite « générale ». Nous n'avons donc aucun intérêt à voir ce plafond baisser par rapport à la masse de nos salaires ou au SMIC.*

➤ **Le plafond comme enjeu pour nos retraites Agirc.**

Cette caisse de retraite complémentaire nous assure de cotiser sur la part de notre salaire au dessus de ce plafond. C'est elle qui nous permet de construire nos droits à retraite sur l'ensemble de notre salaire. Sans l'AGIRC, il nous faudrait recourir aux assurances et retraites par capitalisation.

Plus nos salaires sont proches de ce plafond, moins nous accumulons de droits pour notre retraite complémentaire ; moins les rentrées de cotisations sont importantes pour l'AGIRC.

**Avec le resserrement de l'échelle salariale, les minima sont un enjeu collectif et individuel.**

**On ne peut négocier aujourd'hui les minima IC sans tenir compte qu'en 30 ans, l'échelle salariale dans les entreprises a été réduite, pour 90% des IC, autour de 4 par rapport au SMIC sur une base 35H.**

**La hiérarchie actuelle des minima IC n'est plus que de 3. Elle n'est évidemment pas de nature à freiner ce tassement des salaires réels des IC vers le SMIC !**

Tout cela signifie un tassement considérable des salaires IC vers le plafond de la sécurité sociale.

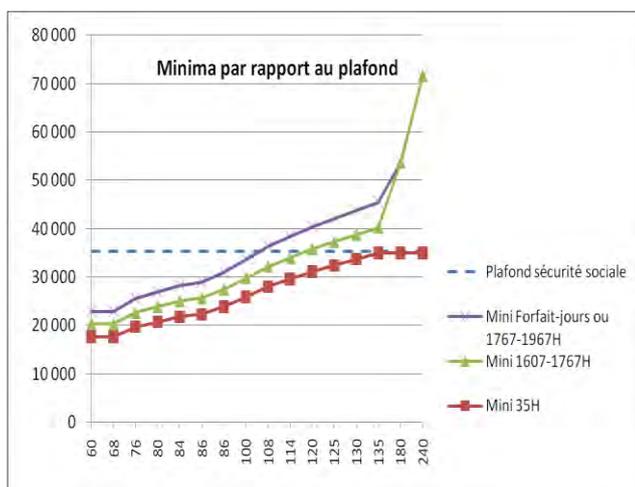
Cela signifie de futures retraites plus faibles et des difficultés financières de plus en plus grandes pour l'AGIRC dont l'avenir est actuellement en négociation.

**Les minima IC ne jouent plus leur rôle**

Les minima sont des éléments forts du statut cadre. Ils doivent protéger les IC contre des salaires trop proches, voire pour les jeunes, en dessous de ce plafond.

Depuis plusieurs années, ils sont loin de jouer ce rôle. Ils en restent loin avec ces 2,3%...sur deux ans.

**22 minima sont au dessus du plafond de la sécurité sociale, 40 sont en dessous.**



Les générations précédentes d'IC ont eu des salaires largement supérieurs au plafond de la sécurité sociale. Elles ont acquis des droits à retraite AGIRC en conséquence qui compensent la faiblesse de leur retraite du régime général.

L'AGIRC doit donc assumer aujourd'hui des pensions conséquentes avec des cotisations inférieures puisque les nouvelles générations IC ont des salaires réels tassés vers le plafond.

**L'accord sur les minima 2011 est une très mauvaise nouvelle. Il joue contre les salaires réels et donc contre l'équilibre financier de notre système de retraite complémentaire.**

### Un succès du dialogue social ?

Pour les employeurs, ces 2,3% offrent la possibilité de maintenir la pression sur les salaires. L'AGIRC se verra quant à elle privée de rentrées de cotisations supplémentaires. Les négociations sur son avenir n'en seront que plus difficiles.

Cet accord inspirera fortement le niveau des futures propositions patronales pour les futures négociations des minima territoriaux des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise. A coup sûr, le patronat fondera ses propositions sur cette base de 2,3 % en 2 ans (2010/2011).

Les directions d'entreprises tenteront de faire de même dans les négociations salariales 2011.

Ce n'est pas l'alinéa 2.1 qui peut modifier les aspects négatifs de l'accord.: Article 2: « *Les signataires constatent que différents facteurs – tenant notamment à la crise économique et aux aléas de la négociation collective – ont pu affecter les effets positifs de la négociation salariale de branche. Ils conviennent de rechercher, à l'avenir, en fonction des possibilités ouvertes par le retour de la croissance, des modalités supplémentaires destinées à permettre ces effets positifs* ».

Le texte est flou et fait faussement le lien entre le retour à la croissance et des mesures supplémentaires aléatoires. Il conditionne la revalorisation des minima au retour d'une « certaine » croissance, alors que c'est l'absence d'une réelle revalorisation des salaires qui anémie la croissance.

Malgré tout, il est aussi le signe que l'UIMM ne peut plus ignorer complètement les arguments et propositions de la CGT portés par le mal-être et le mécontentement exprimés par les I/C en 2010.

En effet, pour la première fois, l'UIMM admet que la branche n'assure pas des minima conventionnels satisfaisants par rapport aux minima sociaux. Vu le choix de la formulation il serait évidemment hasardeux, de parier que l'an prochain, l'organisation patronale acceptera d'engager un processus de rattrapage au niveau des exigences (voir graphiques précédents), mais la mobilisation des I/C peut réellement l'y obliger et la CGT des I/C s'engage à peser en ce sens.

A ce titre, nos propositions CGT sont en phase avec l'analyse commune des confédérations syndicales inscrite dans leur plateforme unitaire de décembre 2009, faisant d'un meilleur partage des richesses une solution essentielle de sortie de crise.

**Rien dans les évolutions économiques et sociales récentes, ne permet à la CGT de revenir sur la déclaration commune des confédérations.**

**La crise est toujours là.  
Les responsables, c'est toujours eux.  
La solution, c'est toujours nous  
et la revalorisation de nos salaires !**

Nous constatons d'ailleurs que dans de nombreuses entreprises, les salariés, ingénieurs et cadres compris, exigent des revalorisations bien supérieures à ces 2,3%, qu'ils aient ou non obtenus des augmentation en 2010.

**Même signé par 4 organisations syndicales, cet accord à 2,3% ne rend pas illégitimes les luttes !**

Au contraire celles-ci montrent le cap que doivent tenir les salariés et les organisations syndicales: celui d'exigences salariales fortes pour sortir d'une austérité qui n'en finit pas et qui joue depuis plusieurs décennies contre la situation économique et sociale.

**La CGT invite les salariés à se saisir du questionnaire de l'UFICT CGT « Votre salaire 2011, vous le voulez comment ? »**  
<http://www.ftm-cgt.fr/spip.php?article1486>

**Exprimez le vrai niveau de vos exigences.  
Ne laissons pas nos directions d'entreprises instrumentaliser cet accord pour légitimer des mesures salariales 2011 au rabais**

Montreuil, le 23 décembre 2010